

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tel : +32.71.59.12.38, Internet : <https://www.fci.be>

RÈGLEMENT POUR LES WORKING TESTS INTERNATIONAUX DE LA FCI POUR RETRIEVERS

-

ANNEXE A

-

Qualification et Sélection pour l'Épreuve
de Travail Internationale pour Retrievers (FCI-IWT)



Art. 1 – ORGANISATION

Chaque année, l'International Working Test de la **FCI (FCI-IWT)** sera organisé selon le « Règlement pour les Working Tests internationaux de la FCI pour Retrievers ».

C'est le pays organisateur qui décide du nombre d'équipes officielles pouvant représenter un pays.

Les délégués de la FCI recevront les invitations de la part du pays organisateur et sont chargés d'informer les clubs et associations de leur pays, de rassembler les inscriptions, de classer les chiens/équipes selon leurs résultats et de confirmer les formulaires d'inscription auprès du comité d'organisation.

Art. 2 – QUALIFICATION ET SÉLECTION

Les équipes souhaitant participer à l'épreuve seront classées en fonction de leurs résultats. Dans les pays où il existe une épreuve de sélection spéciale ou toute autre procédure de sélection, les équipes seront classées selon les résultats obtenus lors de ces dernières.

L'équipe qui défend son titre, obtenu lors du dernier IWT, dispose d'une place supplémentaire pour concourir lors du prochain **FCI-IWT**.

La version anglaise de ce règlement fait foi.

Les modifications en bleu et gras ont été approuvées par le Comité Général de la FCI lors de sa réunion en ligne en septembre 2020.

Ce règlement modifié a été approuvé par le Comité Général de la FCI lors de sa réunion en ligne le 27 janvier 2022.